



Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget de l'année par le maire. Ce document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune dont elle a saisi le comptable public par l'émission de bordereaux de mandatement ou de perception de titres.

Le compte administratif de l'exercice 2023 a été approuvé le 7 mars 2024 par le conseil municipal.

1-Généralités

Le compte administratif des collectivités est structuré en :

- Une section de fonctionnement,
- Une section d'investissement.

Les recettes totales :

En 2023, le montant total des recettes constaté des deux sections s'élève à 6 622 452 € et se répartit en :

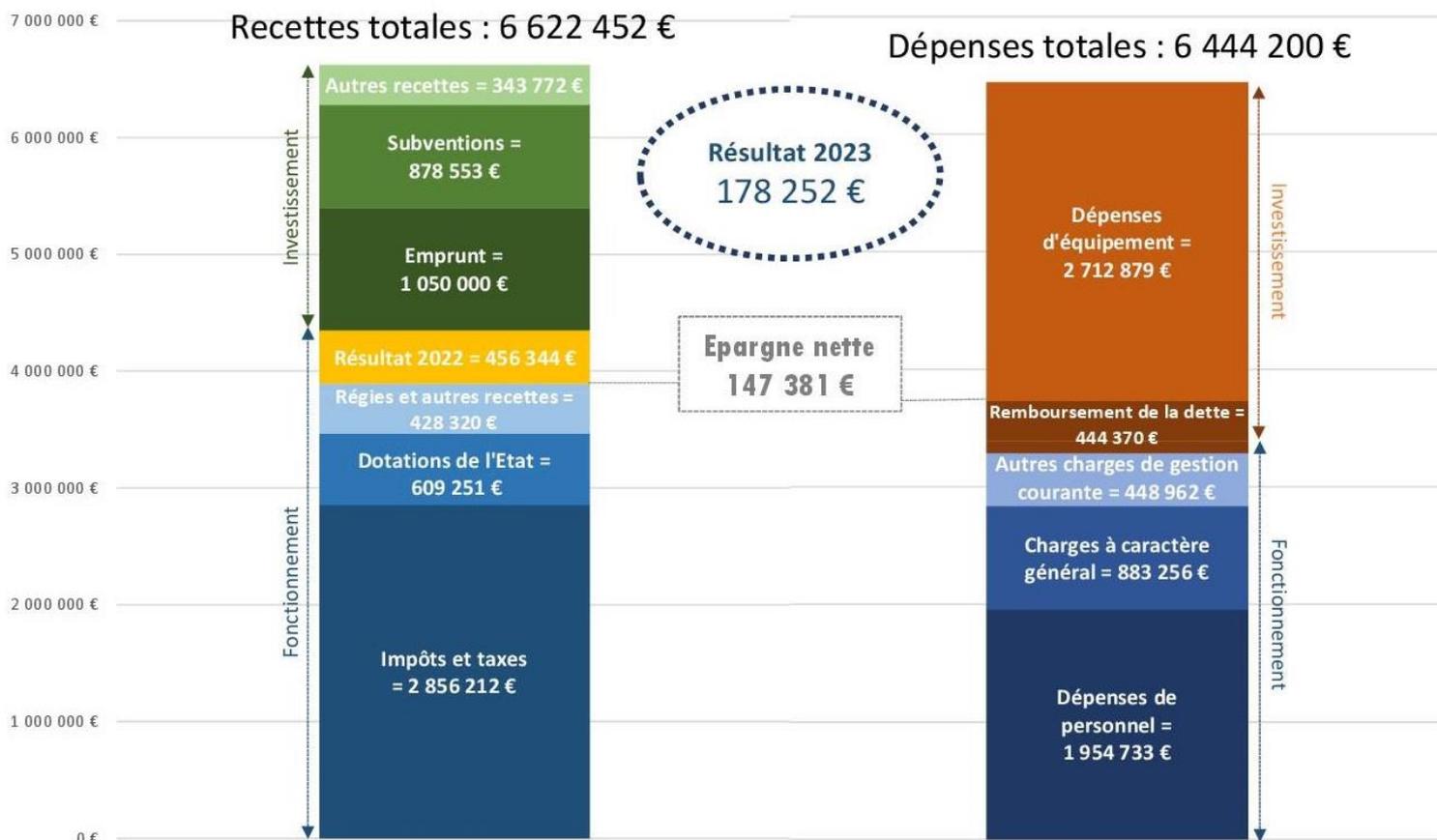
- 4 350 127 € provenant de la section de fonctionnement,
- 2 272 325 € provenant de la section d'investissement.

Les dépenses totales

En 2023, le montant total des dépenses constaté des deux sections s'élève à 6 444 200 € et se répartit en :

- 3 389 097 € provenant de la section de fonctionnement,
- 3 055 103 € provenant de la section d'investissement.

L'excédent constaté en fin d'année 2023 s'élève à 178 252 €.



2 - Les recettes de fonctionnement

En 2023, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 350 127 €.

Les principales recettes de fonctionnement comprennent :

- Le produit des impôts et des taxes, première recette de la section de fonctionnement, s'est élevé à 2 856 212 €. Il est en augmentation de 141 746 € par rapport à 2022 soit + 5,22%. Ce produit se compose des impositions directes (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), des impositions indirectes (droits de mutation) et des reversements opérés par Quimper Bretagne Occidentale (QBO).
Le produit des taxes foncières et taxes d'habitation est passé de 2 009 434 € à 2 164 203 € en 2023 soit une hausse de 154 769 € (+7,70%). Cette hausse est le résultat de la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat et calculée sur l'inflation constatée, qui était évaluée en 2023 à 7,10%. Les produits complémentaires proviennent des nouvelles installations (habitations et entreprises).
Les droits de mutation, qui sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier dans le cadre d'une vente ou d'une donation, sont en diminution de 2,98% entre 2022 et 2023 en raison du ralentissement des ventes immobilières. Enfin, les reversements opérés par QBO diminuent de 9 280 €.
- Le montant des dotations de l'Etat se stabilise par rapport à 2022. Il est de 328 114 € en 2023 contre 314 650 € en 2022.
- Le produit des régies (scolaires, formation musicale) et des redevances est en augmentation par rapport à 2022. Il passe de 276 179 € en 2022 à 382 637 € à 2023. La réévaluation des prix de certaines régies a généré des recettes supplémentaires permettant de compenser la hausse des dépenses et en particulier la forte hausse du coût de l'énergie.

3 - Les dépenses de fonctionnement

En 2023, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 389 097 €.

Les principales dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les charges de personnel représentent la première des dépenses de la section de fonctionnement. Elles se sont élevées en 2023 à 1 954 733 € contre 1 858 097 € en 2022 soit une augmentation de 5,20 %. Cela représente une charge de 443 € par habitant (contre 489 € en moyenne pour les communes de strate identique). Cette augmentation est liée aux mesures gouvernementales destinées à revaloriser les salaires des fonctionnaires et aux décisions prises par la commune pour lutter contre la précarité de ses agents.
- Les charges à caractère général se sont élevées en 2023 à 883 256 € contre 770 389 € en 2022 soit une hausse de 112 867 € (+ 14,65 %).
La hausse des dépenses d'énergies est la principale cause de cette forte augmentation. Ces frais représentent environ 30% des charges à caractère général en 2023 soit environ 255 000 €. Sans les mesures prises (réduction du temps d'éclairage public, baisse de la température dans les bâtiments publics), ces frais auraient été beaucoup plus importants. En effet, à consommation égale, l'augmentation était estimée à 233 000 €. Grâce aux mesures de réduction des consommations énergétiques, l'augmentation a été contenue à 110 000 €.

4 - Le budget de fonctionnement a dégagé un excédent de 725 622 €.

5 - L'épargne nette :

Malgré ces fortes hausses des coûts de l'énergie et des autres contingents de dépenses impactés par l'inflation, la commune a dégagé 147 381 € d'épargne nette en 2023.

6 - Les recettes d'investissement :

En 2023, le montant total des recettes d'investissement s'élève à 2 272 325 €.

- La commune a également bénéficié de subventions de la part de ses partenaires (Europe, Etat, Région, Département) pour la réalisation de ses projets. Pour 2023, la commune a bénéficié de versements à hauteur de 878 553 €.
- La commune a également perçu d'autres recettes d'un montant de 343 772 € qui se répartit entre le FCTVA (145 551 €) et les taxes d'aménagement (198 771 €).
- Enfin, l'emprunt de 1 050 000 € complète les recettes d'investissement.

7 - Les dépenses d'investissement :

En 2023, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 3 055 103 €.

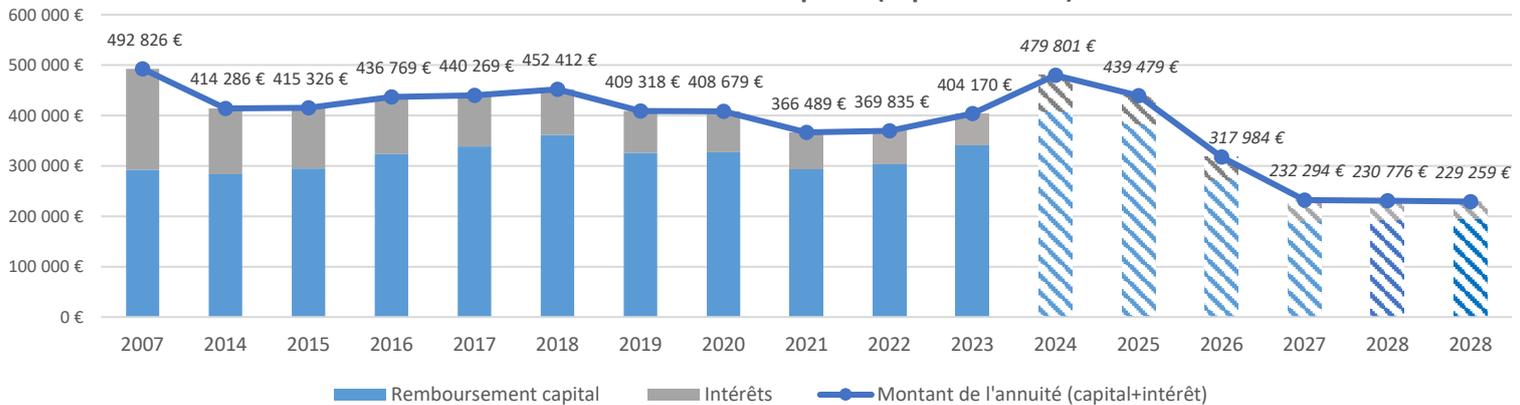
- La rénovation et l'extension de l'école Antoine de Saint-Exupéry et l'aménagement de l'espace sportif et de loisirs du Cosquer sont les deux opérations majeures poursuivies en 2023. Le tableau ci-après présente toutes les opérations d'investissement dont le cumul s'élève à 2 712 879 €.

		en € TTC
Patrimoine	Rénovation et extension de l'école	1 392 434 €
	Espace sportif et de loisirs du Cosquer	645 519 €
	Cabinet médical	253 650 €
	Mobilier et ordinateurs école	57 723 €
	Installation portiques	50 315 €
	Colombarium	26 038 €
	Acquisition matériels	71 068 €
	Autres dépenses	9 706 €
	Sous-total	2 506 453 €
Voirie	Voirie rurale	34 444 €
	Voirie urbaine	105 921 €
	Signalisation horizontale/verticale	36 083 €
	Eclairage public	21 627 €
	Sous-total	198 075 €
Etudes	Eglise Saint Cuffan	6 540 €
	Droits logiciels	1 811 €
	Sous-total	8 351 €
TOTAL GENERAL		2 712 879 €

8 - L'endettement :

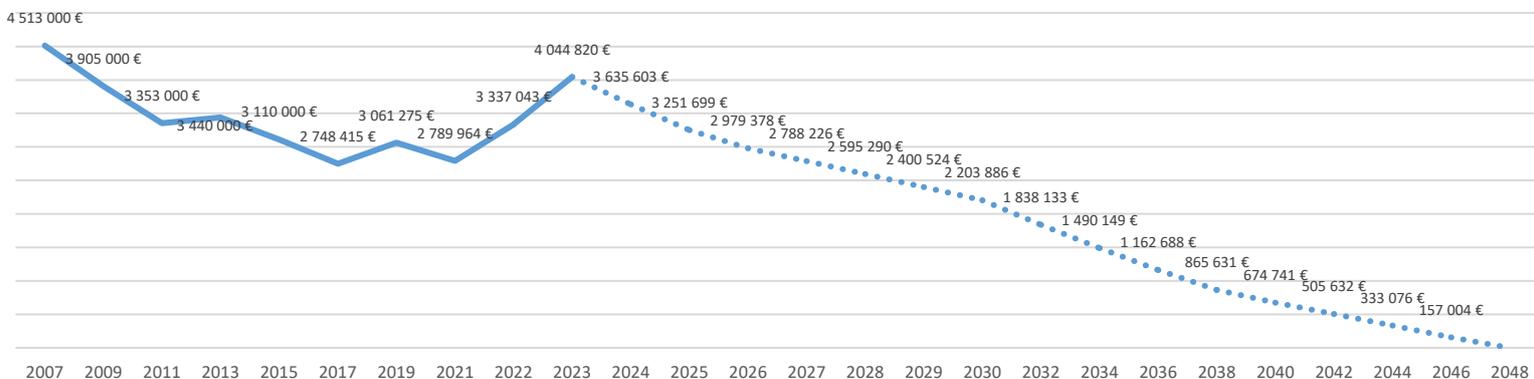
- Pour financer la rénovation et l'extension de l'école, la commune a souscrit un emprunt de 2 000 000 € qui a été versé sur plusieurs exercices budgétaires. En 2023, la commune a débloqué 1 050 000 € de cet emprunt qui a porté son en-cours de dette à 4 044 820 € contre 3 337 043 € en 2022.
- En 2023, cette dette a généré un montant d'annuités de 404 170 € contre 369 835 € en 2022. Ces annuités se composent de : 342 224 € de capital pour 61 946 € d'intérêts.

Evolution des annuités d'emprunt (capital+intérêt)



- L'en-cours de dette au 31 décembre 2023 est de 4 044 820 € soit 940,65 € par habitant. Cet en-cours baissera dès 2024, cette baisse devant s'accélérer en 2025 et 2026 grâce à l'extinction de deux emprunts.

Profil d'extinction de la dette au 31/12



9 - La capacité de remboursement de la dette s'élève à 8,3 ans.

10 - Ratios réglementaires

	Pluguffan	Moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement/population	787,92 €	996,00 €
Produit des impositions directes/population	499,45 €	479,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	905,53 €	1 137,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	623,97 €	359,00 €
En-cours de dette/population	940,65 €	726,00 €
DGF/population	76,31 €	150,00 €